

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 FEVRIER 2017

PRÉ-PROJET EOLIEN :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société NORDEX France étudie un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la Commune de BLANCAFORT. Afin de déterminer la possibilité de réaliser le projet, la Société NORDEX France doit procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires (études de vent, environnementales, acoustiques, paysagères, etc) et a besoin d'utiliser les chemins appartenant ou gérés par la Commune.

Le Conseil Municipal :

- encourage exclusivement la Société NORDEX France à poursuivre le projet sur le territoire de la Commune,
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette action notamment les conventions d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la Commune et les servitudes de passage de câbles.

Vote à bulletin secret : Présents 12, Pour 10, Abstention 02.

AFFAIRES SCOLAIRES-PERSICOLAIRES :

- Modification des tarifs de l'accueil périscolaire année 2016-2017
- Centre de loisirs été 2017 : une enquête sera adressée aux familles pour connaître leur intérêt pour l'ouverture de cette structure dès l'âge de 3 ans.

VIE ASSOCIATIVE :

Subventions attribuées comme suit :

- VOYAGE Ecole Ste Solange :	5 élèves	250 €
- FSE Collège Aubigny :	Spectacle Léz'arts ô collège	50 €
- PEP 18 :		50 €
- CDAD :		150 €
- ADMR :		220 €
- ESA Basket Aubigny		200 €
- Association Sportive Collège Aubigny :		300 €
- Jeunesse Plein Air 18 :		100 €
- Redevance SPA 18 :		579,50 €

Un règlement est adopté pour l'utilisation du bâtiment de la Maison de la Jeunesse et des Sports. Il sera adressé à toutes les associations utilisatrices.

TRAVAUX :

- **ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ DU SDE 18 :** Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂). Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDE 18 propose à ses collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques. Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la Demande d'Énergie » du SDE 18, la collectivité de BLANCAFORT souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Le Conseil Municipal décide de confier au SDE 18 la mise en place du Conseil en Énergie Partagé, pour une durée de 4 ans, d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

BATIMENTS COMMUNAUX-VOIRIE : validation des devis suivants :

- SGA MEYER : balayage mécanique des voiries pour l'année 2017 à raison de 3 passages dans l'année pour la somme forfaitaire de 658,00 € HT le passage.
- Remises aux normes électriques différents bâtis suite visite SOCOTEC : ent MARAIS Christophe Aubigny S/N : 12 060,00 € ttc.
- Toilettes salle des fêtes PMR : ent CIEL 45 Châtillon Colligny : 5 627,83 € ttc.
- Buffet inox cuisine salle des fêtes : ent FRICOM St Jean de la Ruelle : 6 437,23 € ttc.
- Réparations couverture église : ent Les Couvreurs du Centre Aubigny S/N : 6 839,47 € ttc - une demande d'aide par fonds parlementaires est réalisée.

DIVERS :

- Désignation de nouveaux délégués au SIAEP, SDE 18, Pays Sancerre Sologne, Correspondant Sécurité Routière Conseil Départemental.
- Vœu à Mme la Préfète du Cher : Problématique des agriculteurs éleveurs du Pays Fort. La Réforme en cours des "Zones Défavorisées Simples" initiée par l'Union Européenne et mise en œuvre par le Ministère de l'Agriculture va avoir des conséquences désastreuses pour l'élevage en Pays Fort avec pour conséquence directe pour les éleveurs qu'ils ne peuvent plus prétendre à l'Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel qui représente une part significative de leur revenu dans le difficile et fragile équilibre de leur exploitation.
- Validation du devis de la Sté SEGILOG pour un contrat Berger Levrault Echanges Sécurisés « CHORUS PORTAIL PRO » (dématérialisation réception des factures) d'une durée de 3 années : BL Connect-Chorus portail pro : 125,00 € HT/an et mise en service connecteur : 350,00 € HT.